

Pour montrer comment les métis se laissaient mener par Riel, je déclare que jusqu'au dernier moment un bon nombre de métis anglais étaient de zélés partisans de Riel, et ce ne fut que leur meilleure éducation et le manque de croyance dans la mission divine de Riel qui les empêchèrent d'être aujourd'hui autant sous de coup de la loi que le sont les métis français. Un bon nombre de métis anglais et des blancs encouragèrent aussi les pauvres métis français jusqu'au moment décisif, puis ils eurent soin de les laisser ensuite à leur sort et sous la conduite infâme de Louis Riel qui les plongea dans le trouble, le désespoir, la famine et la mort.

Je déclare et dépose que cette déclaration a été écrite sous ma dictée, qu'elle m'a été lue en anglais et en français et qu'elle contient la vérité, et j'ai signé.

CHAS. NOLIN.

Attesté sous serment et reconnu }
devant moi à Régina, dans les }
territoires du Nord-Ouest, ce 7^e }
jour d'août 1885. }

HY. LEJEUNE, *juge de paix dans et pour les T.N.-O.*

LA REINE vs FRANCIS TOUROND ET PATRICE TOUROND.

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je soussigné, Roger Goulet, cultivateur de Batoche, dans les Territoires du Nord-Ouest, prête serment et dis :

1. Du vingtième jour de mars au treizième jour d'avril derniers, Francis Tourond dont il est parlé plus haut, n'était pas à Batoche, dans les dits territoires, mais chez sa mère, près de l'Anse-aux-Poissons, et il n'est pas venu à Batoche avant la bataille de l'Anse-aux-Poissons.

2. Vers le vingt-troisième jour de mars dernier Louis Riel s'est rendu à l'église où les gens étaient assemblés et leur a dit : " Vous irez prendre les prisonniers chez Garnot et vous les remettrez aux sauvages qui les tueront ce soir, et il en sera fait de même des deux prisonniers qui se trouvent dans la maison de Salomon Venne; cependant vous verrez à ce que les sauvages ne les torturent pas." Patrice Tourond s'est alors avancé et a dit : " Si vous tuez ces hommes, vous devrez commencer par me tuer moi-même." Riel dit alors en badinant : " Tourond, tout rond vous êtes et tout rond vous resterez."

3. Je connais les deux Tourond depuis plus de sept ans; ils ont toujours été sobres et honnêtes et des plus braves gens du Nord-Ouest.

(Signé)

ROGER GOULET.

Assermenté devant moi, à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7^{ème} }
jour d'août, A.D. 1885. }

(Signé)

CHAS. NOLIN, *juge de paix dans et pour les dits territoires.*

LA REINE vs EMMANUEL CHAMPAGNE, ALEXANDRE P. FISHER, PHILIPPE GARNOT, PHILIPPE GARIÉPY, MAXIME LÉPINE, ALBERT MONKMAN, MOISE OUELLETTE ET AL.

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, Thomas Eastwood Jackson, droguiste, de Prince-Albert, dans les Territoires du Nord-Ouest, prête serment et dis :

1. J'ai été fait prisonnier le huitième jour d'avril dernier, ou vers ce temps, et n'ai été remis en liberté que le douzième jour de mai dernier. Durant cet intervalle, j'ai eu personnellement connaissance des faits suivants :